

JUSTICE

Le meurtrier du frère d'Aurier aux assises P 9

TOULOUSE

LA DÉPÊCHE

DU MIDI

Le journal de la démocratie



LUNDI 29 AVRIL 2024 - 1,30 € (ESPAGNE : 1,70 €)

TEL : 05 62 11 33 00 / contact@ladepeche.com / www.ladepeche.fr / TEL Abonnés : 09 70 80 80 81 ou serviceclient.ladepeche.fr

Grippe aviaire : le scénario catastrophe

L'Organisation mondiale de la Santé a exprimé sa « vive inquiétude » sur une mutation du virus de la grippe aviaire qui le rendrait transmissible entre hommes. Les scientifiques français se veulent rassurants tout comme les éleveurs de volailles.

L'ÉVÉNEMENT PAGES 2 ET 3



/Photo DDM

VINOCAP
Herault Sud de France
l'occitanie

9, 10 et 11 MAI 2024
LE CAP D'AGDE

L'AGGLO MONTPELLIER Métropole Méditerranéenne CAP D'AGDE MÉDITERRANÉE

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. A consommer avec modération.

FOOTBALL

La belle opération du TFC à Lorient

Les Toulousains assurent leur maintien en Ligue 1 après leur succès à Lorient 2 à 1 grâce à Dalvinga et Cissoko. Les Violets peuvent même continuer à rêver d'Europe.

PAGE 24

Deuxième cahier : 24 pages

M 29563 - 429 - F 1,30 € - 0



La Dépêche du Midi, journal habilité à publier les annonces légales et judiciaires par arrêté préfectoral, sur les départements 09 - 11 - 12 - 32 - 31 - 46 - 47 - 65 - 81 - 82, Conformément à l'Arrêté du ministère de la culture et de la communication du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, modifiant la loi no 55-4 du 14 janvier 1955 relatif aux tarifs annuels de publication et le décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012 relatif à l'insertion des annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numérique centrale; le tarif au caractère est fixé à 0,183€ht pour chaque signe ou espace.
Contact : L'Agence tél. 05.62.11.37.37 - Courriel : service.legales@lagencedecomm.fr

MAIRIE DE TOULOUSE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

VILLE DE TOULOUSE

MARCHÉ DE TRAVAUX

Organisme : nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : VILLE DE TOULOUSE, M. Jean-Luc MOUDENC - Maire, Direction de la commande publique, 6 rue René Leduc, BP 35821, 31505 Toulouse - CEDEX 5, Tél : 05 81 91 73 36, mël : correspondre@aws-france.com, web : https://www.toulouse.fr/, SIRET 2131055400017

Groupe de commandes : Non

L'avis implique un marché public

Objet : 24V0080PA MS-PG Réhabilitation de l'ancienne école Paul Bert pour la création d'un pôle multi-activités

Référence acheteur : 24V0080PA

Procédure : Procédure adaptée ouverte

Technique d'achat : Sans objet

Lieu d'exécution : 58 Rue Réguelongue, 31000 TOULOUSE

Durée : 16 mois.

Description : Le projet porte sur la réhabilitation complète de la bâtisse principale en R+1 sur 800 m² de plancher et extension des locaux de 170 m². Chaque lot fera l'objet d'une attribution séparée.

Classification CPV :

Principale : 45210000 - Travaux de construction de bâtiments

Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui

Lot N° 01 - VRD-AMENAGEMENTS EXTERIEURS - CPV 45112500

VRD-AMENAGEMENTS EXTERIEURS

Lieu d'exécution : 58 Rue Réguelongue

31000

TOULOUSE

Lot N° 02 - DEMOLITION-GROS OEUVRE-STRUCTURE - CPV 45223220

DEMOLITION-GROS OEUVRE-STRUCTURE

PSE 2 : RENFORCEMENT CHARPENTE POUR PANNEAUX PV

Lieu d'exécution : 58 Rue Réguelongue

31000

TOULOUSE

Lot N° 03 - ETANCHEITE / COUVERTURE - CPV 45261210

ETANCHEITE / COUVERTURE

Lieu d'exécution : 58 Rue Réguelongue

31000

TOULOUSE

Lot N° 04 - MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM-OCULTATION - CPV 45421000

MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM-OCULTATION

Lieu d'exécution : 58 Rue Réguelongue

31000

TOULOUSE

Lot N° 05 - SERRURERIE-METALLERIE - CPV 45421000

SERRURERIE-METALLERIE

Lieu d'exécution : 58 Rue Réguelongue

31000

TOULOUSE

Lot N° 06 - PLATRERIE-CLOISONS-DOUBLAGES-FAUX PLAFONDS - CPV 45410000

PLATRERIE-CLOISONS-DOUBLAGES-FAUX PLAFONDS

Lieu d'exécution : 58 Rue Réguelongue

31000

TOULOUSE

Lot N° 07 - MENUISERIES INTERIEURES-MOBILIER - CPV 45421000

MENUISERIES INTERIEURES-MOBILIER

Lieu d'exécution : 58 Rue Réguelongue

31000

TOULOUSE

Lot N° 08 - CHAPE-RENETEMENTS DE SOLS SOUPLES ET SOLS DURS - CPV 45432100

CHAPE-RENETEMENTS DE SOLS SOUPLES ET SOLS DURS

Lieu d'exécution : 58 Rue Réguelongue

31000

TOULOUSE

Lot N° 09 - PEINTURE - CPV 45442100

PEINTURE

Lieu d'exécution : 58 Rue Réguelongue

31000

TOULOUSE

Lot N° 10 - ELECTRICITE / CFO / CFA / PHOTOVOLTAIQUE - CPV 45311200

ELECTRICITE / CFO / CFA / PHOTOVOLTAIQUE

PSE 1 : INSTALLATION PHOTOVOLTAIQUES

Lieu d'exécution : 58 Rue Réguelongue

31000

TOULOUSE

Lot N° 11 - PLOMBERIE SANITAIRES-CHAUFFAGE-VENTILATION - CPV 45330000

PLOMBERIE SANITAIRES-CHAUFFAGE-VENTILATION

Lieu d'exécution : 58 Rue Réguelongue

31000

TOULOUSE

Lot N° 12 - ASCENSEUR - CPV 45313100

ASCENSEUR

Lieu d'exécution : 58 Rue Réguelongue

31000

TOULOUSE

Les variantes sont exigées : Non

Conditions de participation

Justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : - Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner ; Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L 5212-1 à L 5212-11 du Code du travail ; - Une copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

Capacité économique et financière :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles.

Référence professionnelle et capacité technique :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ; - Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin) ; - Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat.Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :Les candidats fourniront leurs certificats de qualifications, ou leurs certificats de capacité, en rapport direct avec les travaux à exécuter concernant le ou les lots sur lesquels ils se portent candidats.

Marché réservé : NON

Réduction du nombre de candidats : Non

La consultation comporte des tranches : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

Visite obligatoire : Non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

60% Valeur technique

40% Prix

Renseignements d'ordre administratifs : support-entreprises@aws-france.com

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Remise des offres : 28 mai 2024 à 12h00 au plus tard.

Renseignements complémentaires

Chaque transmission par voie électronique fera l'objet d'un accusé de réception. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites prévues. Si un nouveau pli est envoyé par voie électronique par le même candidat, celui-ci annule et remplace le pli précédent. Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots. Les variantes ne sont pas autorisées.

Il est interdit de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements. Aucune forme de groupement n'est imposée à l'attributaire. Une visite sur site est recommandée pour tous les lots et notamment pour les lots 1 et 2. Les conditions de visite sont indiquées au RC. Les formats de fichiers acceptés par l'acheteur sont précisés dans le règlement de la consultation et sont rappelés lors du dépôt du pli sur le profil d'acheteur.

L'acheteur impose l'utilisation d'une signature électronique avancée reposant sur un certificat qualifié.

Validité des offres : 120 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Une retenue de garantie est prévue au contrat. Elle peut être remplacée par une garantie à première demande. Le contrat prévoit le versement d'une avance, sans obligation de constituer une garantie financière pour en bénéficier.

Les prestations sont réglées par des prix forfaitaires. Les prix sont révisables.

Le paiement des prestations se fera dans le respect du délai global de paiement applicable à l'acheteur. Financement : Ressources propres Ville de Toulouse.

La consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social (300 heures d'insertion pour le lot 2 - 100 heures d'insertion pour le lot 04 - 100 heures d'insertion pour le lot 06 - 100 heures d'insertion pour le lot 1) et environnemental détaillées au cahier des charges.

Envoi à la publication le : 26/04/24

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Cette consultation bénéficie du Service DUME.Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur https://www.agysoff.marches-publics.info

ACHETEURS PUBLICS, PUBLIEZ ET DÉMATÉRIALISEZ VOS MARCHÉS PUBLICS AVEC



Le service des annonces légales de La Dépêche du Midi vous accompagne dans toutes vos démarches de passation des marchés publics

Contactez-nous : 05.62.11.37.37 service.legales@o2pub.fr

VIE DES SOCIÉTÉS

Assemblée générale

AVIS DE CONVOCATION

SOGECLAIR

Société Anonyme au capital de 3 204 901 Euros

Siège social : Zone aéroportuaire - 7, avenue Albert Durand, 31700 Blagnac

335 218 269 R.C.S. Toulouse

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société SOGECLAIR sont convoqués à l'Assemblée Générale Mixte le Mardi 14 mai 2024 à 10 h 00 au siège social, Zone aéroportuaire, 7, avenue Albert Durand, 31700 Blagnac,

L'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

À caractère ordinaire :

- 1- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, - Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement,
- 2 - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- 3 - Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende,
- 4 - Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées - Constat de l'absence de convention nouvelle,
- 5 - Renouvellement de Monsieur Jean SEGUIN, en qualité d'administrateur,
- 6 - Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond,

A caractère extraordinaire :

- 7 - Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration en vue d'émettre des actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de la société KEYS, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits,
- 8 - Autorisation d'augmenter le montant des émissions décidées en application de la septième résolution de la présente Assemblée Générale et des quatorzième à seizième résolutions de l'Assemblée Générale du 11 mai 2023,
- 9 - Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes et/ou à émettre aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique liés, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, durée de l'autorisation, plafond, durée de la période d'acquisition notamment en cas d'invalidité,
- 10 - Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, possibilité d'attribuer des actions gratuites en application de l'article L. 3332-21 du Code du travail,

A caractère ordinaire :

- 11 - Pouvoirs pour les formalités

A.- Modalités de participation à l'Assemblée Générale

L'assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Conformément aux dispositions du Code de commerce, les actionnaires sont informés que la participation à l'assemblée est subordonnée à l'inscription des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris :
- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société,
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Conformément à l'article R.22-10-28 du Code de commerce, la date d'inscription est fixée au 10 mai 2024, zéro heure, heure de Paris.

Cette inscription doit être constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire.

A noter que pour les actionnaires au porteur, une carte d'admission suffit pour participer physiquement à l'assemblée. Il n'est utile de demander une attestation de participation que dans les cas, exceptionnels, où l'actionnaire au porteur aurait perdu ou n'aurait pas reçu à temps cette carte d'admission.

B.- Modalités de vote à l'Assemblée Générale.

1 - Les actionnaires désirant assister à cette assemblée pourront demander une carte d'admission :
- pour l'actionnaire nominatif : auprès de CIC - Service Assemblées - 6 Avenue de Provence - 75452 Paris Cedex 09
- pour l'actionnaire au porteur : auprès de l'intermédiaire gestionnaire de son compte titres.

2 - A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- Adresser une procuration à la société sans indication de mandataire, ce qui équivaut à donner pouvoir au président de l'assemblée générale,
- Voter par correspondance,
- Donner une procuration à un autre actionnaire, à leur conjoint ou à leur partenaire pacsé, ou à toute personne physique ou morale de leur choix dans les conditions légales et réglementaires, telles que prévues aux articles L. 225-106 et L. 22-10-39 du Code de commerce.

Les actionnaires désirant être représentés ou voter par correspondance devront :

(a) Pour les actionnaires nominatifs, renvoyer le formulaire de vote qui leur a été adressé avec le dossier de convocation, à l'établissement bancaire désigné ci-dessus,

(b) pour les actionnaires au porteur, demander, le formulaire de vote et ses annexes à l'établissement financier dépositaire de leurs titres de telle sorte que la demande parvienne à cet intermédiaire six jours avant la date de l'assemblée, soit le 7 mai 2024 au plus tard.

En toute hypothèse, les actionnaires au nominatif ou au porteur pourront également télécharger, le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration qui est mis en ligne sur le site de la société (www.sogclair.com) au plus tard le 23 avril 2024.

Les formulaires de vote par correspondance ne seront pris en compte qu'à la condition d'être reçus par CIC, à l'adresse ci-dessus mentionnée, au plus tard le 11 mai 2024 et être accompagnés, pour ceux provenant des actionnaires au porteur, d'une attestation de participation.

Les modalités de participation à l'Assemblée Générale par visioconférence ou par un moyen de télécommunication n'ont pas été retenues pour cette Assemblée Générale.

3 - Conformément aux dispositions des articles R.22-10-24 et R. 225-79 du Code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut être effectuée par voie électronique selon les modalités suivantes :

- **pour les actionnaires au nominatif pur :** en envoyant un e-mail à l'adresse électronique suivante : serviceproxy@cic.fr en précisant leurs nom, prénom, adresse et leur identifiant ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué ;

- **pour les actionnaires au nominatif administré ou au porteur :** en envoyant un e-mail à l'adresse électronique suivante : serviceproxy@cic.fr en précisant leurs nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué puis en demandant à leur intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres d'envoyer une confirmation écrite (par courrier ou par fax) à CIC - Service Assemblées - 6 Avenue de Provence - 75452 Paris Cedex 09.

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats dûment signées et complétées pourront être prises en compte.

4 - Conformément aux dispositions de l'article R.22-10-28 du Code de commerce, lorsque l'actionnaire a déjà exprimé son vote par correspondance ou demandé sa carte d'admission, il ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée.

5 - L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si le transfert de propriété intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir ou la carte d'admission. A cette fin, l'intermédiaire teneur de compte notifie le transfert de propriété à la société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

6 - Aucun transfert de propriété réalisé après le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifié par l'intermédiaire habilité ou pris en considération par la société, nonobstant toute convention contraire.

C.- Questions écrites des actionnaires

Conformément aux dispositions de l'article R.225-84 du Code de commerce, les actionnaires peuvent poser des questions écrites au Président du Conseil d'Administration. Ces questions doivent être adressées au siège social de la société, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique à l'adresse suivante : sogclair@sogclair.com au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale, soit le 6 mai 2024. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

D- Documents d'information pré-assemblée

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, tous les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre des Assemblées Générales sont disponibles au siège social de la société, 7, avenue Albert Durand, CS 20069 - 31700 Blagnac, et, pour les documents prévus à l'article R.22-10-23 du Code de commerce, sur le site Internet de la société à l'adresse suivante : www.sogclair.com.

Jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, tout actionnaire peut demander à la société de lui adresser les documents et renseignements mentionnés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce, de préférence par mail à l'adresse suivante : sogclair@sogclair.com. Les actionnaires au porteur doivent justifier de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription en compte.

Le Conseil d'Administration

CONVOCATION

SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE

SOCAMA OCCITANE

Société coopérative de caution mutuelle à capital variable régie par les dispositions du titre Ier du livre V du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs au cautionnement mutuel et aux sociétés de financement, affiliée à BPCE et agréée en qualité de société de financement, sise à Balma (Hautes Garonne), 33-43 Avenue Georges Pompidou, RCS 780 112 603,

AVIS DE CONVOCATION

Les sociétaires de la SOCAMA OCCITANE sont avisés qu'une assemblée générale extraordinaire se tiendra le lundi 6 mai 2024 à 10h30, à la Banque Populaire Occitane, 52/54 Place Jean Jaurès 81000 ALBI à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modifications statutaires diverses

- Adoption des statuts modifiés

- Pouvoirs

Tout sociétaire, quel que soit le nombre de parts qu'il possède, a le droit de participer à l'assemblée, d'y voter par correspondance, ou de s'y faire représenter par un autre sociétaire, par son conjoint ou partenaire de PACS.

Un document unique de vote par correspondance ou par procuration est à la disposition des sociétaires au siège social. Il sera remis ou adressé à tout sociétaire qui en fera la demande par lettre recommandée AR à la société, au plus tard six jours avant la date de l'assemblée. Pour être prise en compte, cette formule, complétée et signée, devra être parvenue au siège social trois jours au moins avant la date de l'assemblée. Les documents soumis à l'assemblée sont tenus à la disposition des sociétaires pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée au siège de la SOCAMA OCCITANE.

Le Conseil d'administration

Création

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 26/03/2024, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale :